

PLAN DE REPRISE & D'ACCOMPAGNEMENT



**MARS
2021**



FFHANDBALL

SOMMAIRE

3 Préambule

4 **AXE 1** Le déploiement du handball au sein du milieu scolaire

5 **AXE 2** Le déploiement de toutes les formes de handball

7 **FICHE PRATIQUE 1** : Chronologie pour solliciter les kits pour axes 1 et 2

8 **FICHE PRATIQUE 2** : Informations sur les kits pour axes 1 et 2

11 **AXE 3** Le déploiement de nouvelles ressources salariées sur l'ensemble du territoire

11 La sollicitation du dispositif de **L'APPRENTISSAGE**

12 La sollicitation du dispositif de **L'EMPLOI ANS**

12 La sollicitation du dispositif de soutien des jeunes de moins de 25 ans **1JEUNE1SOLUTION**

13 **AXE 4** L'aide à la digitalisation de nos clubs

Présentation de la solution **MYCOACH**

Présentation de **BESPORT**

Présentation de **HELLOASSO**

Présentation de **SPONSO+**

14 **AXE 5** L'aménagement des compétitions pour le printemps 2021

14 **AXE 6** Les mesures administratives

DISPOSITIF 1 : l'aide de la FFHandball pour les clubs de niveau national

DISPOSITIF 2 : l'aide de la FFHandball pour la reprise de licence en 2021-2022

DISPOSITIF 3 : l'utilisation du dispositif Pass'sport

DISPOSITIF 4 : le crédit d'impôt

15 L'accompagnement au déploiement de ce plan de reprise et d'accompagnement

PRÉAMBULE

Face au contexte sanitaire qui s'est installé en France depuis maintenant plus d'une année, la Fédération française de handball est particulièrement soucieuse de favoriser la reprise du handball sous toutes ses formes de pratique sur l'ensemble du territoire de métropole et d'outre-mer.

Après un excellent championnat d'Europe de notre équipe féminine A en décembre dernier et un Mondial qui a récemment vu notre collectif masculin revenir à la hauteur des meilleures nations, la FFHandball a besoin que notre discipline reste dans les esprits de tous et s'affiche partout.

Nous rêvons depuis des mois d'un retour à une situation « normale » de la pratique de notre discipline dans ses aspects compétitifs et de loisirs. Ce plan de reprise et d'accompagnement doit donc permettre de vous aider et de vous équiper pour faciliter la relance de vos activités auprès des licenciés et non licenciés.

L'ensemble des clubs de métropole et des territoires ultramarins sera donc concerné par ce plan de reprise et d'accompagnement qui veut impliquer le milieu scolaire et porter sur l'ensemble de nos pratiques tout en se projetant également vers la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ce plan de reprise et d'accompagnement, qui va s'échelonner du printemps 2021 à l'automne 2022, vient en complément du « Plan de relance et de solidarité » et vous présente donc ce que nous avons rêvé et imaginé avec une articulation autour de 6 axes :

- 1 Le déploiement du handball au sein du milieu scolaire en lien avec des aspects d'éducation sportive et citoyenne
- 2 Le déploiement de toutes les formes de handball avec exploitation maximale des espaces de jeu (sable, herbe, city stades...) si possible dès avril 2021
- 3 Le déploiement de nouvelles ressources salariées sur l'ensemble du territoire
- 4 L'aide à la digitalisation de nos clubs pour faciliter la diffusion des informations sur les événements mis en place et pour élargir la communauté des handballeurs
- 5 L'aide à la licence pour la saison 2021-2022
- 6 L'aménagement des compétitions pour le printemps 2021

Au travers de ce plan de reprise et d'accompagnement, vous trouverez donc :

- ▶ des propositions et suggestions d'actions en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- ▶ la façon dont votre structure pourra être soutenue par :
 - des dotations en matériel ;
 - des outils pédagogiques ;
 - de l'aide à la prise de licences pour vos adhérents ;
 - de l'appui à l'embauche de salariés en apprentissage ;
- ▶ la présentation d'outils digitaux pour mieux communiquer ;
- ▶ le plan d'aménagement des compétitions.

AXE 1

LE DÉPLOIEMENT DU HANDBALL AU SEIN DU MILIEU SCOLAIRE

La FFHandball est ancrée depuis de nombreuses années dans le milieu scolaire en proposant des pratiques et des adaptations répondant aux programmes de l'Éducation nationale. Le contexte sanitaire inédit et la volonté très marquée de la fédération de renforcer et redévelopper des liens avec l'école nous ont incités à nous doter d'un plan de reprise et d'accompagnement spécifique au déploiement de notre discipline en relation avec le milieu scolaire. Ce plan doit permettre de favoriser le renforcement de la pratique du handball sous diverses formes et de faire de nos clubs de véritables acteurs de la coéducation de nos jeunes.

Nous souhaitons donc que nos clubs s'engagent comme des partenaires éducatifs locaux en matière de continuité éducative pour nos jeunes, dépassant ainsi le cadre strict de la pratique compétitive. De ce fait, ils doivent être reconnus comme des acteurs de la continuité éducative par les partenaires locaux (collectivités, associations socio-éducatives, centres de loisirs...) pour que nos jeunes deviennent des citoyens épanouis, engagés et responsables.

Dans le cadre de cet axe, nous chercherons donc à faire en sorte que nos clubs fassent pratiquer le plus possible d'enfants et de jeunes dans les temps scolaires et périscolaires à compter d'avril 2021. Pour soutenir ces animations, la FFHandball va doter en matériel pédagogique les clubs qui vont s'engager dans la mise en place de cycles, de tournois...

Les attentes de la FFHandball dans le cadre de cette opération à destination du milieu scolaire tourneront autour des principes suivants :

POUR LE TEMPS SCOLAIRE

temps des apprentissages scolaires sous la responsabilité des enseignants

- mise en place de cycles d'animation ;
- mise en place de tournois ;
- utilisation du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école ».

POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

temps passé par les élèves à l'école en dehors des cours obligatoires (accueil du matin et/ou du soir, pause déjeuner, mercredi après-midi) pour lequel collectivités territoriales et associations peuvent œuvrer dans le cadre d'un contrat éducatif local

- mise en place d'animations ;
- utilisation du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école » ;
- mise en place d'ateliers autour de l'éco-responsabilité et de la citoyenneté et de soutien scolaire (ateliers pouvant être gérés par les services civiques des clubs).

Les **PRATIQUES** que nous souhaitons voir largement utilisées sur toutes les aires de jeu pour les élèves de maternelles, de primaires, de collèges, de lycées et les étudiants d'université seront :

**Le babyhand**

pour les élèves de maternelles (3 à 5 ans)

**Le hand 1^{ers} pas**

pour les élèves de primaires de CP, CE1 et CE2

**Le hand à 4**

pour les élèves de primaires de CM1 et CM2, pour les collégiens, lycéens et étudiants

**Le beach handball**

pour les lycéens (notamment ceux des associations sportives) et les étudiants

Dans le cadre de la **SEMAINE DU SAVOIR JOUER COLLECTIF AVEC UN BALLON** et de la **JOURNÉE OLYMPIQUE** du 23 juin 2021, la FFHandball suggère aux clubs de déployer l'opération « J'invite un prof » qui consiste à ce que le club invite dans sa structure des enseignants pour partager une expérience (entraînement, vie associative...) en lien avec les séquences pédagogiques scolaires déjà conduites par les éducateurs du club.

AXE 2

LE DÉPLOIEMENT DE TOUTES LES FORMES DE HANDBALL

Les actions de cet axe porteront sur le

TEMPS EXTRASCOLAIRE

qui se situe en soirée, le mercredi quand il n'y a pas classe, en fin de semaine et durant les congés scolaires.

C'est donc le temps des entraînements de clubs, de la compétition, des stages de loisirs et/ou de perfectionnement.

Dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique, ce temps extrascolaire peut également être aussi marqué par la mise en œuvre de services éducatifs répondant aux besoins sociaux des licenciés mais aussi de l'ensemble des habitants de l'environnement du club. Ces services proposés pourraient être du soutien scolaire pour les plus jeunes, des débats sur la parentalité, des temps de convivialité... Il est à noter que les jeunes en missions de services civiques sont tout à fait aptes à conduire ce type d'actions.

Les **ACTIVITÉS MAJEURES** que la FFHandball souhaite voir être en support des pratiques seront :



Le **hand à 4** pour une pratique en gymnase ou en extérieur (terrain en herbe, city stades, lieux insolites...)



Le **beach handball** pour la pratique sur des espaces avec du sable (plages, bords de lacs ou rivières, espaces spécifiques aménagés)



Le **handfit** que l'on peut pratiquer en espaces intérieurs et extérieurs



Le **babyhand** qui s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et à leurs parents

LES ATTENTES DE LA FFHANDBALL DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE TOUTES CES PRATIQUES TOURNERONT AUTOUR DES PRINCIPES SUIVANTS :



CAPACITÉ DES CLUBS, COMITÉS ET LIGUES À FAIRE PRATIQUER LE HAND À 4 :

- ▶ dans des **sites en herbes** : stades de football, de rugby, parcs publics... ;
- ▶ dans des **city stades** ;
- ▶ dans des **lieux insolites** (grandes places publiques de villes, parvis de grands monuments...) ;
- ▶ dans les **gymnases** ;
- ▶ en relation avec les **structures socio-éducatives locales** ;
- ▶ sous forme de **challenges** mis en place par les COC territoriales ;
- ▶ sous forme de **grands évènements** organisés par les clubs et/ou les territoires ;
- ▶ sous forme d'**ateliers** de découverte et d'initiation ;
- ▶ pour les **licenciés** FFHandball ;
- ▶ pour les **non licenciés**.

suite **AXE 2****LE DÉPLOIEMENT DE TOUTES LES FORMES DE HANDBALL****CAPACITÉ DES CLUBS, COMITÉS ET LIGUES À FAIRE PRATIQUER LE BEACH HANDBALL :**

- ▶ sous forme de **tournois** ;
- ▶ sous forme d'**ateliers** de découverte et d'initiation ;
- ▶ sous forme de **challenges** mis en place par les COC territoriales ;
- ▶ sous forme de **grands évènements** organisés par les clubs et/ou les territoires ;
- ▶ pour les **licenciés** FFHandball ;
- ▶ pour les **non licenciés**.

**CAPACITÉ DES CLUBS, COMITÉS ET LIGUES À FAIRE PRATIQUER LE HANDFIT :**

- ▶ sous forme de séances **en intérieur** ;
- ▶ sous forme de séances **en extérieur** ;
- ▶ sous forme de séance **en distanciel** ;
- ▶ pour les **licenciés** FFHandball ;
- ▶ pour les **non licenciés**.

**CAPACITÉ DES CLUBS, COMITÉS ET LIGUES À FAIRE PRATIQUER LE BABYHAND :**

- ▶ sous forme d'**ateliers** de découverte et d'initiation ;
- ▶ en relation avec les **structures socio-éducatives locales** ;
- ▶ pour les **enfants de 3 à 5 ans** ;
- ▶ pour les **parents** ;
- ▶ pour les **licenciés** FFHandball ;
- ▶ pour les **non licenciés**.

FICHE PRATIQUE 1

CHRONOLOGIE POUR SOLLICITER LES KITS POUR AXES 1 ET 2

PRINCIPES

Tout club sollicitant l'aide de la FFHandball dans le cadre de ce plan de reprise et d'accompagnement pourra être doté de :

- ▶ **2 kits** scolaire dits « kits 30 minutes » ;
- ▶ **1 kit** « offres de pratique » de son choix en fonction de son projet en lien avec la reprise de l'activité.

RAPPEL Les kits sont offerts par la FFHandball à ses clubs, aucune dépense ne sera à engager par ces derniers pour être dotés.

Il est possible qu'une deuxième, voire une troisième période de demande de kits soient ouvertes **à partir du mois de mai 2021** jusqu'au vacances scolaires d'été.

ÉTAPE 1

- ▶ **Les clubs** s'inscrivent en ligne sur le site de la FFHandball pour accéder à la plateforme dédiée servant à faire les demandes de kits (2 kits scolaires + 1 kit « offres de pratique ») **de fin mars 2021 à mi-avril 2021** (dates exactes à définir).
- ▶ Les clubs **expliquent** leur projet d'action succinctement.

ÉTAPE 2

- ▶ **Les comités** (et ligues) peuvent visualiser les demandes des clubs.

ÉTAPE 3

- ▶ **Les comités** émettent un avis et font corriger ou valident les demandes des clubs **au fil de leur saisie** et pendant une semaine après la clôture de la période de demandes.

ÉTAPE 4

- ▶ **Central'hand** crée les dotations des clubs par département.
- ▶ **Décathlon** crée les dotations dans leurs magasins en fonction de la localisation géographique des clubs demandeurs (dispositif spécifique aux kits beach handball).
- ▶ Les envois sont faits vers **les comités en 3 temps** en fonction des approvisionnements.

ÉTAPE 5

- ▶ **Les clubs** récupèrent leur dotation **au siège de leur comité**.
- ▶ **Les clubs** récupèrent les kits beach handball dans le magasin **Décathlon** le plus proche de chez eux.

FICHE PRATIQUE 2

INFORMATIONS SUR LES KITS POUR AXES 1 ET 2

Liste des kits proposés :

kits scolaires appelés	KITS 30 MINUTES
kit pour les animations	BABYHAND
kit pour les animations	HANDBALL PREMIERS PAS
kit pour les animations	HAND A 4
kit pour les animations	HANDFIT
kit pour les animations	BEACH HANDBALL

RAPPEL Les kits sont offerts par la FFHandball à ses clubs, aucune dépense ne sera à engager par ces derniers pour être dotés.

LES KITS SCOLAIRES APPELÉS **KITS 30 MINUTES**

Il s'agit de kits destinés à favoriser le déploiement du dispositif **30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE À L'ÉCOLE** qui vise à permettre à tous les enfants scolarisés de pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique par jour au sein de leur école durant le temps scolaire (récréation notamment) mais aussi périscolaire.

Chaque club sollicitant l'aide de la FFHandball pourra en recevoir 2 exemplaires pour :

- ▶ une pratique avec encadrement assurée par l'éducateur du club en collaboration avec l'enseignant pendant le temps scolaire ;
- ▶ une pratique avec encadrement assurée par l'éducateur du club en dehors des heures d'enseignement ;
- ▶ une pratique autonome des jeunes lors des récréations.

Ces kits peuvent être laissés par le club en permanence au sein d'une école primaire de son choix pour que les enfants puissent profiter de son contenu pour jouer au handball lors des récréations notamment. Ils peuvent aussi être conservés par le club pour être utilisés au sein de plusieurs écoles pour des animations périscolaires par exemple.

Chaque club recevra :

- ▶ 5 ballons + 4 plots + 20 lattes + 1 sac à ballons **(EN 2 EXEMPLAIRES)**
- ▶ un exemplaire de convention tripartite « école-mairie-club »
- ▶ un outil d'aide au diagnostic territorial
- ▶ un guide des matches à thèmes
- ▶ des goodies

Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école a fait l'objet d'une convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'USEP et la FFHandball. Il vise à permettre à tous les enfants scolarisés de pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique par jour au sein de son école durant le temps scolaire (récréation notamment) mais aussi périscolaire.

suite **FICHE PRATIQUE 2****INFORMATIONS SUR LES KITS POUR AXES 1 ET 2****KIT POUR LES ANIMATIONS****BABYHAND**

(À L'ÉCOLE OU AU CLUB)



Il s'agit d'un kit destiné à favoriser le déploiement de l'activité **BABYHAND** spécifique aux enfants âgés de 3 à 5 ans en temps scolaire, périscolaire ou lors des activités du club.

Chaque club recevra :

- ▶ 1 paire de buts (140 x 100 cm) + 15 ballons + 1 sac à ballons + 10 palets + 5 haies
- ▶ des livrets pédagogiques Babyhand dématérialisés pour le club et pour l'école
- ▶ des goodies

KIT POUR LES ANIMATIONS**HANDBALL PREMIERS PAS**

(À L'ÉCOLE OU AU CLUB)



Il s'agit d'un kit destiné à favoriser le déploiement de l'activité **HANDBALL PREMIERS PAS** concernant tout particulièrement les enfants âgés de 6 à 9 ans en temps scolaire, périscolaire ou lors des activités du club.

Chaque club recevra :

- ▶ 1 paire de buts (180 x 120 cm) + 15 ballons + 1 sac à ballons + 20 coupelles + 20 lattes
- ▶ des livrets pédagogiques Hand 1^{ers} pas dématérialisés pour le club et pour l'école
- ▶ des goodies

KIT POUR LES ANIMATIONS**HAND À 4**

(À L'ÉCOLE OU AU CLUB)



Il s'agit d'un kit destiné à favoriser le déploiement de l'activité **HAND À 4** visant tout type de pratiquant âgé de 10 ans et plus en temps scolaire, périscolaire ou lors des activités du club.

Chaque club recevra :

- ▶ 1 paire de buts (240 x 170 cm) + 15 ballons + 1 sac à ballons + 40 lattes
- ▶ des livrets pédagogiques Hand à 4 dématérialisés pour le club et pour l'école
- ▶ des goodies

Le club pourra aussi organiser des tournois de Hand à 4 (**DÉFIS HAND À 4**) pour :

- ▶ les élèves du primaire, les collégiens, les lycéens et étudiants ;
- ▶ les licenciés des clubs.

suite FICHE PRATIQUE 2

INFORMATIONS SUR LES KITS POUR AXES 1 ET 2

KIT POUR LES ANIMATIONS

HANDFIT

(À L'ÉCOLE OU AU CLUB)



Il s'agit d'un kit destiné à favoriser le déploiement de l'activité **HANDFIT** (pratique de sport santé) mise en place par le club à destination des licenciés FFHandball et des non licenciés.

Pour cette activité, 2 options s'offrent aux clubs :

1 mettre en place une activité handfit **en présentiel**

- ▶ 3 ballons fitball + 5 ballons lestés 1 kg
+ 5 ballons increvables + 1 ballon streetball
- ▶ 10 livrets pratiquants
- ▶ des goodies

2 mettre en place une activité handfit **en famille et en distanciel** dans le cadre du partenariat de la Fédération avec **Ferrero**

- ▶ 3 ballons fitball + 5 ballons lestés 1 kg
+ 5 ballons increvables + 1 ballon streetball

KIT POUR LES ANIMATIONS

BEACH HANDBALL

(À L'ÉCOLE OU AU CLUB)



Il s'agit d'un kit destiné à favoriser le déploiement de l'activité **BEACH HANDBALL** (pratique sur sable) lors d'événements (d'éventuelles animations auprès du public scolaire ou universitaire, tournois, initiations...) mis en place par le club à destination des licenciés FFHandball et des non licenciés.

Chaque club recevra :

- ▶ 1 paire de buts gonflables (300 x 200 cm)
+ 1 kit de délimitation + 12 ballons
+ 1 sac à ballons + 1 pompe
→ Le kit complet sera à retirer dans le magasin Décathlon le plus proche du club (procédure en cours d'élaboration et livraison gratuite possible pour les territoires ultramarins sans magasin Décathlon)
- ▶ un guide pratique d'aide à l'organisation ;
- ▶ des goodies

AXE 3

LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES RESSOURCES SALARIÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La formation et l'emploi doivent être considérés comme de véritables leviers pour le développement des différentes pratiques de notre fédération et des outils au service de ce plan de reprise et d'accompagnement. L'Institut fédéral de la formation et de l'emploi (IFFE) est donc au service des acteurs de tous les handballs pour favoriser leur montée en compétences et leur éventuel recrutement en collaboration avec les Instituts territoriaux de l'emploi et de la formation (ITFE).

Les bénévoles de l'ensemble de la FFHandball ainsi que l'ensemble des salariés – ceux déjà en poste au sein des clubs, comités, ligue ou groupements d'employeurs et ceux qui pourraient prochainement être embauchés – vont pouvoir :

- ▶ concourir à la reprise de l'activité en métropole et dans les territoires ultramarins ;
- ▶ développer l'ensemble de nos handballs au sein des clubs et du milieu scolaire.

Trois options de financement de mise en place de nouvelles ressources salariées sont donc envisageables :

LE DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

LE DISPOSITIF DE L'ANS EMPLOI

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES

DE MOINS DE 25 ANS « 1 JEUNE1 SOLUTION »

LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Les **salariés nouvellement embauchés** pourront, pour la grande majorité d'entre eux, être positionnés sur un statut d'apprenti.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié apprenti. Son objectif est de permettre à un jeune **âgé de 16 à 30 ans** de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un titre à finalité professionnelle (TFP) ou un diplôme d'État (BPJEPS, DEJEPS).

L'apprentissage repose sur le principe d'alternance entre des périodes d'enseignement théorique en centre de formation et des périodes de mise en situation professionnelle au sein de l'entreprise avec laquelle l'apprenti a conclu son contrat, afin d'acquérir les savoir-faire en lien avec les compétences du diplôme préparé.

Dans le cadre de la préparation de la saison 2021-2022 (et des suivantes), il serait intéressant que le dispositif de l'apprentissage soit sollicité par les clubs, les comités et groupements d'employeurs locaux pour recruter des jeunes qui :

- ▶ **entreraient en formation** à compter de septembre 2021 au sein de leur Institut territorial de la formation et de l'emploi (ITFE) ;
- ▶ **seraient en appui** des bénévoles et salariés déjà en poste pour contribuer à la reprise des activités au sein du club et du milieu scolaire de manière à favoriser l'arrivée de (nouveaux) licenciés et développer l'ensemble des formes de pratiques fédérales.

Ce soutien à l'apprentissage permettra aux ITFE d'accueillir des jeunes stagiaires et amènera des flux d'apprenants sur les formations des titres à finalité professionnelle (de niveau 4 essentiellement).

À ce jour et dans le cadre de la loi Pénicaud, l'embauche d'apprentis est soutenue de la manière suivante :

- ▶ aide de 5 000 € pour un jeune âgé **de 16 à 18 ans** pour la 1^{re} année de contrat, puis aide de 2 000 € pour la 2^e année ;
- ▶ aide de 8 000 € pour un jeune âgé **de 18 à 30 ans** pour la 1^{re} année de contrat, puis aide de 2 000 € pour la 2^e année.

Si la loi Pénicaud n'était pas reconduite après le 31 mars 2021, les structures pourront déposer une demande de soutien à l'embauche d'un apprenti dans le cadre de la campagne ANS 2021 et bénéficier :

- ▶ d'une **aide unique** (4 125 € pour l'année 1 du contrat + 2 000 € pour l'année 2 + 1 200 € pour l'année 3). En cas de contrat de 16 mois (correspondant à la durée de formation du titre à finalité professionnelle de niveau 4, l'aide de la 2^e année est proratisée – soit 666,66 € pour la période allant du 13^e au 16^e mois du contrat) ;
- ▶ d'une **aide ANS plafonnée** à 6 000 € (somme exacte fixée de façon singulière dans chaque région).

Des informations complémentaires sur l'apprentissage et le recrutement des apprentis ont été regroupées au sein de documents fédéraux disponibles auprès de chaque ligue (avec notamment des simulations sur le reste à charge pour l'employeur, les aides annexes, la fonction de maître d'apprentissage...).

suite **AXE 3****LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES RESSOURCES SALARIÉES
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE****LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF DE L'EMPLOI ANS**

Le dispositif « Emploi ANS » est destiné à favoriser la **création d'emplois qualifiés en CDI**, et de manière prioritaire des postes :

- ▶ à temps complet ;
- ▶ sur des missions techniques, pédagogiques ou de développement ;
- ▶ ayant une projection de pérennisation de l'emploi (viabilité financière, plan de développement prévisionnel) ;
- ▶ en création d'emploi.

Par ailleurs, seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs **objectifs de développement** poursuivis :

- ▶ la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée...] et territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- ▶ le développement des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap ;
- ▶ l'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires (passerelle entre le temps scolaire et le temps non scolaire) ;
- ▶ la promotion du « sport-santé » et du sport en entreprise.

Deux types d'emploi pourraient donc être **éligibles au financement ANS** :

- ▶ les emplois de l'animation, de l'entraînement, et du développement dont les missions relèvent de :
 - animation socio-sportive, développement au sein de quartiers, communes, EPCI, ou bassins de vie ;
 - entraînement, encadrement sportif au sein d'un club (hors intervention en secteur professionnel).
- ▶ les emplois « structurants » dont les missions relèvent de :
 - l'ingénierie de formation, formation, conseil et orientation ;
 - l'accompagnement dans l'emploi et insertion professionnelle ;
 - la gestion administrative, financière, ou humaine ;
 - le développement, citoyenneté, services aux clubs ;
 - la communication et le marketing.

Le soutien financier de l'ANS sera de 12 000 € par an durant 3 années.

**LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DES
JEUNES DE MOINS DE 25 ANS :****« 1JEUNE1SOLUTION »**

Le dispositif décrit précédemment (ANS Emploi) sera **complété par le soutien à 1 500 embauches** de jeunes de moins de 25 ans en 2021 avec une aide gouvernementale de 2 x 10 000 €.

AXE 4

L'AIDE À LA DIGITALISATION DE NOS CLUBS

L'aide à la digitalisation de nos clubs devra permettre de répondre aux besoins :

- ▶ de diffuser des **informations** sur les événements mis en place,
- ▶ de faciliter la prise de **licence**
- ▶ et d'élargir la **communauté** des handballeurs.



MYCOACH

Cette plateforme utilisable sur PC, smartphone et tablette permettra aux utilisateurs de :

- ▶ diffuser et consulter des contenus pédagogiques liés à l'entraînement et l'animation ;
- ▶ créer des séances d'entraînement ;
- ▶ gérer l'effectif d'un collectif ;
- ▶ gérer les matches, les classements, les calendriers ;
- ▶ avoir des statistiques ;
- ▶ communiquer entre joueurs et coach ;
- ▶ communiquer entre dirigeants et licenciés ;
- ▶ publier de l'actualité.

Mycoach sera utile aux éducateurs afin d'accéder à des **RESSOURCES EN LIGNE** pour créer et animer les séances de Hand à 4, beach handball, handfit, babyhand...



BESPORT

Besport est un réseau social spécifiquement dédié au sport qui permet d'accéder à de l'information sportive. Besport permet de diffuser des formations, des webinaires et des compétitions en live. La fonctionnalité « réseau social » permet de communiquer à l'échelle d'une équipe, d'un club, d'un comité, d'une ligue et de la fédération.

Besport sera utile à l'ensemble de la communauté handball pour avoir des informations sur les **ACTUALITÉS D'UN CLUB** **OU D'UN COMITÉ** par exemple (organisation de tournois, plateaux, challenges...).



HELLOASSO

Helloasso est une plateforme digitale qui permet aux associations de faciliter leur gestion administrative. Cette solution digitale permet de gérer :

- ▶ la prise de licence en ligne ;
- ▶ une boutique en ligne ;
- ▶ des dons ;
- ▶ des paiements en ligne.

Helloasso sera utile à l'ensemble de la communauté handball pour faciliter la **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES CLUBS** et accéder plus aisément la prise de licence pour les adhérents (prise de licence et renouvellement).



SPONSO+

Sponso+ est une solution digitale conçue pour répondre aux besoins financiers des associations sportives. Cette solution digitale permet de gérer :

- ▶ trouver de nouvelles recettes ;
- ▶ générer des dons sponsorisés.

L'outil Sponso+ sera utile à l'ensemble de la communauté handball pour **DIVERSIFIER LES RECETTES FINANCIÈRES** des clubs.

AXE 5

L'AMÉNAGEMENT DES COMPÉTITIONS POUR LE PRINTEMPS 2021

Contrainte de mettre fin aux compétitions officielles du secteur amateur pour la saison 2020-2021 au regard du contexte sanitaire, la FFHandball a la volonté de proposer avec l'aide des commissions d'organisation des compétitions territoriales des **solutions de pratique** pour la fin de saison.

Les collectifs concernés par les mesures proposées par la COC nationale seront donc :

- ▶ pour les **masculins** : la nationale 1 + la nationale 2 + la nationale 3 + la pré nationale ;
- ▶ pour les **féminines** : la nationale 1 + la nationale 2 ;
- ▶ pour les **jeunes** : les U18 masculins et U17 féminines.

Chaque COC territoriale pourra donc envisager des mesures locales pour les collectifs seniors des niveaux départementaux, régionaux et prénationaux (féminins) ainsi que pour les jeunes (sauf U18 masculins et U17 féminines de niveau national).

En fonction des possibilités de pratique (en intérieur, en extérieur, avec contact ou non...), des options de **challenges** sous formes de handball à 7, hand à 4, beach handball sont donc à l'étude actuellement.

Ces challenges se mettraient en place si les pratiques avec opposition sont rendues possibles et après avoir laissé le temps aux collectifs de se préparer physiquement (pendant environ 1 mois).

AXE 6

LES MESURES ADMINISTRATIVES

Afin d'inciter la prise de licences et de soutenir les clubs, la FFHandball va déployer **2 mesures administratives** et inciter à l'utilisation de **2 dispositifs externes** concernant la licence sportive.

DISPOSITIF 1

L'AIDE DE LA FFHANDBALL POUR LES CLUBS DE NIVEAU NATIONAL

Au regard du contexte sanitaire qui a empêché le déroulement normal des compétitions nationales, la FFHandball a décidé de procéder à un remboursement des droits d'engagement versés par les clubs pour les compétitions 2020-2021.

DISPOSITIF 2

L'AIDE DE LA FFHANDBALL POUR LA REPRISE DE LICENCE EN 2021-2022

Toute personne ayant eu une licence « compétitive » pour la saison 2020-2021 au sein de la FFHandball verra sa licence 2021-2022 bénéficier d'un coût minoré du fait de l'exonération de la part fédérale (soit une diminution moyenne de 15 €).

DISPOSITIF 3

L'UTILISATION DU DISPOSITIF PASS'SPORT

La FFHandball fera également la promotion du dispositif « Pass'sport » qui se mettra en place au printemps et qui permettra à des personnes à faibles quotients familiaux de bénéficier d'une aide de 80 € par personne désireuse d'adhérer à un club. À ce jour, les détails de ce dispositif ne sont pas encore connus mais feront l'objet d'une communication spécifique dès qu'ils le seront.

DISPOSITIF 4

LE CRÉDIT D'IMPÔT

Une proposition de Loi a été déposée tout récemment pour faire en sorte que les licences sportives souscrites entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 ouvrent droit à un crédit d'impôt dans la limite de 100 € par licence. À ce jour, les détails de ce dispositif ne sont pas encore connus mais feront l'objet d'une communication spécifique dès qu'ils le seront.

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE CE PLAN DE REPRISE ET D'ACCOMPAGNEMENT



Une fois transmis à l'ensemble de nos clubs, ce plan de reprise et d'accompagnement se doit d'être accompagné par un dispositif d'information se mettant en place au travers d'une **SÉRIE DE WEBINAIRES** de 60 minutes.

Cette série de webinaires va donc servir à informer les clubs sur des sujets comme :

- ▶ la présentation générale du plan de reprise et d'accompagnement ;
- ▶ les dispositifs d'aide aux clubs ;
- ▶ les interventions en milieu scolaire ;
- ▶ la pratique en extérieur ;
- ▶ le beach handball ;
- ▶ l'arbitrage ;
- ▶ la campagne ANS 2021 ;
- ▶ l'apprentissage...

La FFHandball souhaite déployer cette série en s'appuyant sur les territoires et Besport pour en assurer la diffusion la plus large possible.

Pour l'utilisation de la plateforme Besport (utilisable sur ordinateurs, tablettes et smartphones), il est conseillé d'utiliser le site internet en ligne <https://www.besport.com> ou l'application (téléchargeable sur Playstore ou l'AppStore) afin que chaque personne crée un compte d'utilisateur et puisse assister aux webinaires de manière interactive.



FFHàNDBALL

1, rue Daniel-Costantini
CS 90047, 94046 Créteil Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
F. +33 (0)1 56 70 73 00

ffhbandball@ffhandball.net
www.ffhandball.fr